



Responsabilité engagée sur la vente d'une maison

Par **titi**, le **23/05/2009** à **14:29**

Bonjour, je suis en train d'acheter une maison dont le propriétaire est en proces avec son voisin sur un problème de bornage du terrain , en effet , le voisin revendique une partie du terrain qui est cadastré au nom du propriétaire de la maison que je convoite , mais le jugement de ce proces se fera après la date de vente car le plaignant a demandé un report d'audience , de plus , mon vendeur n'est représenté que par sa protection juridique qui dit se désengager de la vente du bien , quels sont les risques financiers et pénal pour moi ? aurai-je des obligations de rebornage ?

mon vendeur sera-t-il débouté automatiquement du fait qu'il aura vendu sa maison ?

sui-je obligé de "reprenre ce proces si j'achette ?

quel est le risque financier pour moi en cas d'acquisition ?

je tiens à préciser que le compromis ne faisait pas état de ce proces et que j'ai vendue ma maison (donc je ne peut plus déroger à la vente de mon bien) pour acheter cette maison et que j'ai quatre personnes à charge qui risquent de se retrouver à la rue si je ne peut plus acheter .

merci de votre réponse rapide .